

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-91**

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE SIX (6) BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS PRÉVUS SUR LES LOTS PROJÉTÉS PORTANT LES NUMÉROS 5 371 237 à 5 371 239 et 5 456 735 à 5 456 737 – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA14 3003 0075, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mars 2014, le premier projet de résolution numéro PP-91, lequel porte le titre ci dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 26 mars 2014, à compter de 18 h 30** au Centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est.

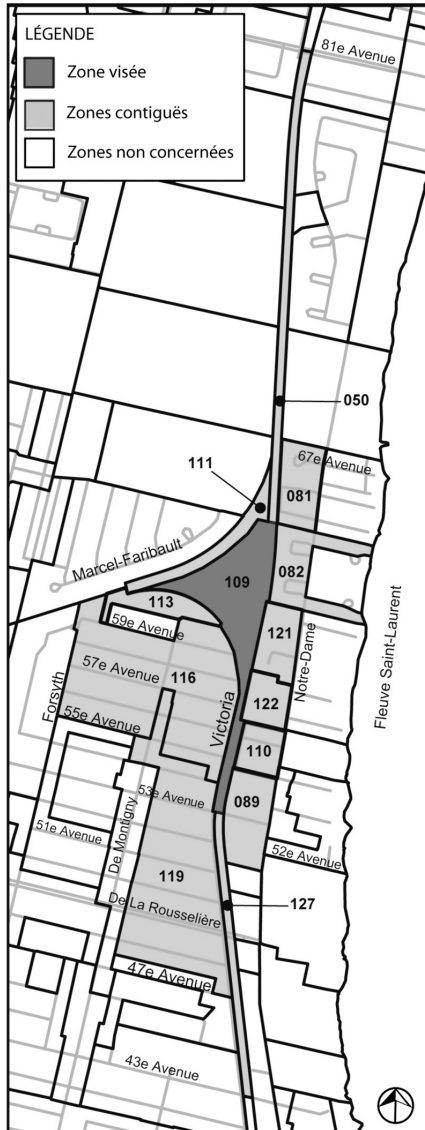
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la construction et l'occupation de six bâtiments résidentiels, abritant de 4 à 6 unités d'habitation, pour un total de 27 logements, sur les lots projetés portant les numéros 5 371 237, 5 371 238, 5 371 239, 5 456 735, 5 456 736 et 5 456 737, situés sur la rue Victoria, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 109. Les personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 18^e jour du mois de mars 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat